

12871/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 août 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 29 août 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 08/2024 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2024

E 19026



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 27 août 2024
(OR. en)

12871/24

Dossier interinstitutionnel:
2024/0212(BUD)

FIN 751

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	27 août 2024
Destinataire:	Monsieur Péter Benő BANAI, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 08/2024 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2024

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 08/2024.

p.j.: DEC 08/2024



COMMISSION
EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 27/08/2024

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2024
SECTION III - COMMISSION TITRES: 16, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 08/2024

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3004 Mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

POSTE - 30 04 01 01 Réserve de solidarité européenne

CE	-796 760 300,00
CP	-796 760 300,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1602 Mobilisation des mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

POSTE - 16 02 01 01 Assistance aux États membres pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)

CE	796 760 300,00
CP	796 760 300,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 04 01 01 Réserve de solidarité européenne

b) Données chiffrées à la date du 2.7.2024

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 094 181 018,00	1 094 181 018,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 094 181 018,00	1 094 181 018,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	1 094 181 018,00	1 094 181 018,00
6 Prélèvement proposé	796 760 300,00	796 760 300,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	297 420 718,00	297 420 718,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	72,82 %	72,82 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 2.7.2024	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

En vertu de l'article 9, paragraphe 1, point a), du règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027, tel que modifié par le règlement (UE, Euratom) 2024/765 du 29 février 2024, la «réserve de solidarité européenne» est destinée à fournir «une assistance visant à répondre à des situations d'urgence résultant de catastrophes majeures qui sont couvertes par le Fonds de solidarité de l'Union européenne, dont les objectifs et le champ d'application sont définis dans le règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil».

Le point 10 de l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres (All) fixe les modalités relatives à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) dans le contexte de la réserve de solidarité européenne.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

16 02 01 01 - Assistance aux États membres pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)

b) Données chiffrées à la date du 2.7.2024

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	50 000 000,00	50 000 000,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	50 000 000,00	50 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	37 073 004,00	37 073 004,00
5 Crédits disponibles (3-4)	12 926 996,00	12 926 996,00
6. Renforcement demandé	796 760 300,00	796 760 300,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	809 687 296,00	809 687 296,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	1 593,52 %	1 593,52 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 2.7.2024	0,00	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le virement de 796 760 300 EUR est nécessaire pour couvrir les besoins de paiement découlant de la proposition de la Commission visant à mobiliser une contribution financière du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour les demandes faisant suite à des catastrophes naturelles survenues en 2023 et présentées par l'Italie (inondations dans les régions d'Émilie-Romagne et de Toscane), la Slovénie, l'Autriche, la Grèce et la France. Le montant total de l'aide du FSUE en faveur des États membres susmentionnés s'élève à 1 028 541 689 EUR.

Outre le virement de crédits à partir de la ligne relative à la réserve de solidarité européenne, il est proposé que cette mobilisation soit financée par l'utilisation du montant de 37 073 004 EUR en crédits d'engagement et de paiement déjà inscrit au budget général 2024 et du montant de 194 708 385 EUR provenant des crédits du budget général 2023, qui ont déjà été versés sous forme d'avances, conformément à l'article 4 *bis* du règlement FSUE.

ANNEX

**COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO
THE EUROPEAN SOLIDARITY RESERVE IN 2024**

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2024, which relate to the European Solidarity Reserve (ESR), and the remaining amount under the ESR reserve following the approval of these proposals.

Content	TOTAL	<i>European Solidarity Reserve</i>	<i>General Budget 2024 - EUSF advances (Article 4a EUSF Regulation)</i>
General Budget 2024 - Initial appropriations	1 144 181 018	1 094 181 018	50 000 000
<i>Out of which, end of year cushion</i>	286 045 255		
<i>Mobilisation of the EUSF to provide assistance to Italy, Slovenia, Austria, Greece and France, COM(2024) 325 (this mobilisation also uses EUR 194 708 385 from appropriations of the EU general budget 2023, already paid as advances, in accordance with Article 4a of the EUSF Regulation)</i>	1 028 541 689	796 760 300	37 073 004
<i>DEC accompanying Mobilisation COM(2024) 325 – DEC 08/2024</i>		-796 760 300	
Remainder		297 420 718	12 926 996
<i>Out of which, end of year cushion (25%)</i>		286 045 255	